

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

N°70

**Objet : ZAC CŒUR DE VILLE -
APPROBATION DU COMPTE
RENDU FINANCIER ANNUEL
2023 ET AVENANT DE
PROLONGATION**

Rapporteur :
Mme Suzanne JAUNET

Date de la Séance :
11 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation :
5 DECEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**
5 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	26
Membres représentés :	05
Membres absents :	04

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Camille VAUR
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Landry	pouvoir à	Sarah SABOURIN
NKOUKA MILANDOU		

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Jean-Paul DEMAREZ

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2024

N° 70

OBJET : ZAC CŒUR DE VILLE - APPROBATION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2023 & AVENANT DE PROLONGATION

Rapporteur : Mme Suzanne JAUNET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L.1523-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment en ses articles L.300-5 et suivants,
Vu la convention de concession en date du 22 décembre 2004 confiant à la SARRY 78, devenue CITALLIOS, l'aménagement du secteur de la ZAC Cœur de Ville,
Vu les avenants n°1 à n°15 au traité de concession,
Vu le projet d'avenant n°16
Vu le compte rendu financier annuel arrêté au 31 Décembre 2023,
Vu l'avis de la Commission Urbanisme, travaux et environnement du 2 décembre 2024,

Considérant que la société CITALLIOS, concessionnaire de la ZAC cœur de ville, a l'obligation d'informer la ville d'Achères, es qualité de concédant, de l'état d'avancement de l'aménagement de la ZAC à travers la communication d'un compte rendu financier annuel (CRFA) ; que le CRFA 2023 témoigne d'une bonne tenue de l'opération d'aménagement en prévision d'une clôture à l'équilibre,

Considérant que pour l'achèvement des opérations en cours, il convient, en complément, de prolonger le traité de concession liant la Ville à la société CITALLIOS, à travers la signature d'un avenant n°16 portant la nouvelle date prévisionnelle de clôture de la ZAC, à janvier 2027,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte Rendu Financier Annuel de la ZAC Cœur de Ville (ci-joint) arrêté au 31 décembre 2023, établi par la société CITALLIOS.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n°16 au traité de concession, prolongeant la durée de ce traité, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce qui s'y rattache.

Fait et délibéré à Achères, le 11 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE



Délibération publiée le :